

Quebec avril 24 1876.

A l'Editeur du Star de Québec :

Le prétendu savant notaire du nom de Louis B. résidant au No. 3, rue Commerciales Lévis, qui n'est pas cruche ordinaire, parcequ'on ne peut verser aucun liquide dedans, excepté lui-même, mais qui est cruche et tête écervellée, et dont professant à Québec serait bien mieux de s'occuper de ses affaires que de Madame J. G. P. résidant coté opposé, que s'il ne discontinu pas ses veillées et ses sorties avec que nous donnerons sur notre prochain numéro sa routine general avec cette personne.

Un sourd.

QUELQUE CHOSE EXTRAORDINAIRE.

Etienne M. marchand de fer en décadence vu la stagnation des affaires et la monotonie de son existence, vient de conclure un engagement avec Marie B. son actrice favorite dans le but de donner pendant l'exposition à Philadelphie, une série de soirées acrobatiques et gymnastiques, durant chaque représentation un intervalle de dix minutes sera réservé pendant lequel il exécutera en costume barbare la "danse de l'Ours" avec accompagnement de grognement suivant la gamme animaux.

Il se propose que aussitôt de retour à Québec il commencera la construction d'un amphithéâtre dans le Fort-Pique pour faire battre les coqs.

POURSUITE.

Mr. Jules Dorion doit dit-on intenter une poursuite en dommage contre certains messieurs Québécois, qui à la demande de plusieurs dames, auraient refusé d'accepter sa souscription à un bal qui fût donné il y a 2 ans à Kamouraska.

AVIS.

Mr. Dorion informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il est prêt à recevoir tous les secrets qu'on voudra bien lui confier et les publier ensuite à son de trombe par toute la ville. Ce monsieur est connu comme étant très (in;) discret.

ANNONCES.

L'art de faire des tous pour la comodité des patients par Frédérick Montizambert surintendant à la quarantaine de la grosse isle.

Le sousigné demande des souscriptions pour me marier. Voici les qualité que je possède, je suis le plus beau garçon de la haute ville, je suis galant et généreux, je bonne bague et pendant d'oreille a toutes celles qui s'amuseent a moi, et de plus comme garantie de mon avancé je ne m'exhiberai tous les dimanche a la fin de la messe sur le marché de la haute ville et après les vêpres sur la rue Richelien avais aux jeune filles amoureuse.

Eugène de Champlain.

CARIBOU TURCOTTE:

Dans notre prochain numéro, nous publierons un affidavit du Capitaine Eugène Gingras assistant nemrod, dans le but de constater que le caribou tué par Arthur Turcotte, Ecr. épicier, qu'il était pas mort, puisque plusieurs chasseurs l'avaient rencontré plain de vie l'hiver précédent. Cet affidavit sera de nature, parait-il, a faire taire toutes les calomnies inventées sur le compte de Mr. Turcotte, nous en serions réellement heureux pour ce monsieur, car les bons chasseurs sont si peu nombreux parmi les canadiens Français, qu'il serait vraiment regrettable par nous qu'on réussit à amouindrir les talents et le mérit hors ligne de celui qui passe à bon droit pour notre meilleur tireur canadien, comme l'ont proclamé tous les journaux de la province lorsque Mr. Turcotte revint triomphant de son excursion.

Le Commissaire ordonnateur du Club des Chasseurs, (George Grenier,) qui se compose d'une dizaine en tout, doit donner des leçons à M. Turcotte sur le meilleur moyen de tuer un gibier sans lui percer la peau.

Le jeune brûlot S. W. Larue notaire de la rue Garneau donne avis qu'il a établi son bureau à la longue queue, à St. Foye et surtout qu'il n'a jamais loué ses services de notaire à un clec a \$3 par après-midi, prix d'une calèche, qu'il n'a demandé à la corporation de le nommer son notaire parce qu'il comptait trop de conseillers pour lui.

Puffu.

Fausse nouvelle il n'est pas vrai, comme l'ont annoncé quelques journaux, que Mr. Turcotte ait été arrêté pour avoir tiré du pistolet sur l'original qui sert d'enseigne à Mr. J. B. Laliberté manchonier, qu'il prenait pour un caribou mort. La police a constaté que Mr. Turcotte n'avait pas mis de balle dans son pistolet et l'a en conséquence, relâché.

Nous rencontrons très souvent un fantôme à trois jambes qui demeure sur la rue St. Jean, dans la maison de Heerington, nous lui conseillons de resté chez lui, ou sinon nous seront forcé a le dévulguer au public. Gare à la troisième jambe.

Joseph Marié donne avis à ces pratiques qu'il va faire l'acquisition d'une machine a raser, et il garantie de ne plus couper personne il ne fera aucune écochure aux yeux ni aux oreilles mais les nez et les joues ne seront pas épargnés, avis a ceux qui veulent se faire écorcher.

Frs. Dusault manufacturiers de chevilles et Frs. Vézina peintre joueront une grande partie de billards chez Dubé mardi après midi le père Vohl et Germain Roberge seront les juges. Le public sera admit a raison de la traite.

Léon Myrand dit qu'il n'ira pas en France encore cette année.

F. DURAND & CIE.
Agents Provinciaux pour les célèbres
MACHINES A COUDRE
de
HOWE
Haute-Ville, No. 35 1/2 rue St. Jean,
St. Roch, No. 31 1/2, rue du Pont.
QUEBEC.

Nous aurons toujours en mains un assortiment complet d'aiguilles et de pièces pour différentes machines. Nous nous occuperons spécialement de la réparation des Machines à Coudre.

F. DURAND & CIE.

THOMAS DODDRIDGE

Editeur Propriétaire

du

Quebec Star,

Résidant coin des rues du Roi et Dominick,
St. Roch Québec.